



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
24 novembre 2004
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 36^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 15 novembre 2002, à 10 heures

Président : M. Suazo..... (Honduras)

Sommaire

Point 84 : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

a) Commerce international et développement (*suite*)

Point 87 : Environnement et développement durable (*suite*)

c) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)

Point 86 : Développement durable et coopération économique internationale (*suite*)

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-69692 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 84 : Questions de politique macroéconomique (suite)

a) Commerce international et développement (suite)

Projet de résolution A/C.2/57/L.37

1. **M^{me} Black** (Venezuela), présentant le projet de résolution intitulé « Commerce international et développement », déclare que le commerce international est crucial en ce qu'il constitue un tremplin pour le développement. Elle émet l'espoir que toutes les délégations appuieront le projet.

Point 87 : Environnement et développement durable (suite)

c) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (suite) (A/57/359)

2. **M. Vienravi** (Thaïlande) souligne que les participants au Sommet mondial pour le développement durable ont reconnu que les changements climatiques constituent un problème mondial qui touche tous les pays, notamment les pays en développement, et que les problèmes de la pauvreté, de la dégradation des terres, de l'accès à l'eau et à l'alimentation, et de la santé humaine demeurent des préoccupations essentielles. À cet égard, il se félicite des décisions adoptées par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, lors de ses septième et huitième sessions, en vue de créer le Fonds spécial pour les changements climatiques, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds d'adaptation qui aideront considérablement les pays en développement à mettre en œuvre la Convention et le Protocole. Il se réjouit également du renforcement de la coopération entre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Les changements climatiques, qui ont été à l'origine de nombreuses catastrophes naturelles en Thaïlande, et ailleurs ces dernières années, sont indissociables des problèmes liés notamment à la pauvreté, à la désertification et à l'appauvrissement de la diversité biologique.

3. La Thaïlande figure parmi les pays en développement les plus touchés et accorde à ce titre une grande importance à la protection du climat, objectif qu'elle a intégré dans sa stratégie nationale de développement durable et son système éducatif. Partie à la plupart des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, elle a récemment ratifié le Protocole de Kyoto. Elle se félicite de la mise en application prochaine de cet instrument et exhorte les pays qui ne l'ont pas encore ratifié à le faire.

4. Le troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui confirme que la température moyenne de la surface terrestre continuera d'augmenter au XXI^e siècle si aucune mesure n'est prise pour empêcher ce phénomène, vient rappeler en temps opportun qu'il est nécessaire pour tous les intéressés de coopérer afin de lutter contre les changements climatiques pour le bien de l'humanité tout entière.

5. **M^{me} Yang Jian Min** (Chine) constate que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto constituent la base politique et le cadre juridique à partir desquels la communauté internationale peut s'attaquer au problème des changements climatiques. Davantage de mesures devraient être prises pour assurer le respect de la Convention et faire en sorte que le Protocole entre en vigueur et soit appliqué rapidement. L'engagement des pays en développement dans ce domaine s'est encore illustré récemment avec la ratification du Protocole par le Brésil, la Chine et l'Inde, notamment. La Chine se félicite aussi de la ratification de cet instrument par les pays de l'Union européenne et le Japon et exprime l'espoir que les pays développés qui ne l'ont pas encore ratifié le feront au plus vite.

6. Les changements climatiques doivent être envisagés dans l'optique d'un développement durable et d'une application stricte du principe des « responsabilités communes mais différenciées ». Il convient de pousser plus avant les recherches concernant leurs effets sur les pays en développement et la capacité d'adaptation de ces pays. En outre, une aide financière et un transfert des technologies véritables sont essentiels pour donner les moyens à ces pays de s'attaquer au problème. À cette fin, les directives concernant l'utilisation du Fonds spécial pour les changements climatiques devraient être adoptées dès que possible, de sorte que le Fonds pour

l'environnement mondial puisse financer les activités nécessaires dans les pays en développement.

7. Comme bon nombre de ces derniers, la Chine a déployé des efforts considérables pour faire face aux changements climatiques. Au cours des 10 dernières années, par exemple, sa consommation d'énergie a augmenté à un rythme deux fois moins élevé que celui de sa croissance économique. Les pays développés comme les pays en développement devraient respecter les principes et l'esprit de la Convention et honorer les engagements qu'ils ont souscrits au titre de cet instrument en créant de véritables partenariats. De plus, les pays développés devraient tenir leur engagement de fournir aux pays en développement l'aide financière, la technologie et les moyens de renforcer les capacités dont ils ont besoin pour protéger le climat à l'échelon mondial.

8. **M. Ramsden** (Nouvelle-Zélande) estime que les changements climatiques constituent un problème mondial exigeant une solution mondiale. La Nouvelle-Zélande contribuera pleinement à relever ce défi à tous les niveaux, en particulier dans la région du Pacifique. Elle ratifiera prochainement le Protocole de Kyoto, qui constitue le meilleur point de départ de l'action internationale. Les perspectives d'entrée rapide en vigueur du Protocole sont devenues encourageantes depuis que la Fédération de Russie et le Canada ont annoncé leur intention de ratifier cet instrument et tous les pays devraient suivre l'exemple de ces deux États. La mise en œuvre du Protocole de Kyoto n'est toutefois qu'un premier pas dans la réalisation de l'objectif ultime consistant à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre à un niveau qui ne nuise pas au système climatique. Les îles du Pacifique, voisines de la Nouvelle-Zélande, et d'autres petits États insulaires en développement, qui n'ont pas contribué à l'apparition de ce problème mais n'en subiront pas moins les conséquences, ont tout intérêt à ce que cet objectif soit atteint.

9. Les pays développés doivent montrer l'exemple en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dans les proportions fixées par le Protocole de Kyoto pour 2008-2013 et en aidant les pays en développement à réduire leurs propres émissions et à s'adapter aux changements climatiques. La réalisation de l'objectif ultime de la Convention suppose toutefois une participation large et équilibrée de toutes les parties intéressées et la poursuite des activités bien au-delà de 2012.

10. **M. Isakov** (Fédération de Russie) dit que le problème de la réduction des effets anthropiques nuisibles pour le climat mondial est au premier plan des priorités internationales. La Fédération de Russie met tout en œuvre pour inciter les États à collaborer étroitement dans ce domaine. La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques organisée récemment a contribué de façon tangible à promouvoir cette coopération et à mettre en place les mécanismes nécessaires à l'application du Protocole de Kyoto. Grâce aux accords sur les modalités de fonctionnement du mécanisme pour un développement propre, aux Directives concernant l'établissement de rapports en vertu du Protocole et aux recommandations relatives à la création du fonds spécial pour les changements climatiques et du fonds pour les pays les moins avancés, le processus de lutte contre les changements climatiques est en bonne voie. La Fédération de Russie s'apprête à ratifier le Protocole de Kyoto et à accueillir la Conférence mondiale sur le climat à Moscou en 2003. Cette dernière, organisée dans le cadre global du processus de Kyoto, sera consacrée aux multiples facettes des problèmes liés aux changements climatiques. En encourageant la recherche scientifique et la diffusion de l'information, des techniques et du savoir-faire, elle contribuera au renforcement de la coopération internationale dans le domaine du climat. Elle permettra aussi de resserrer les liens à la veille de la mise en application du Protocole de Kyoto. La délégation russe a élaboré un projet de résolution visant à favoriser la participation active des États à la Conférence mondiale et engage tous les États Membres à lui accorder leur soutien.

11. **M. Demar** (Indonésie) souligne la nécessité de déployer des efforts collectifs pour réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre afin d'atteindre l'objectif fondamental de la Convention-cadre. Les pays en développement les plus pauvres et les plus vulnérables sont ceux qui souffrent le plus des changements climatiques, notamment de la sécheresse, des inondations, de l'élévation du niveau de la mer, de la désertification, des risques sanitaires et de la pollution de l'eau potable.

12. L'adoption des Accords de Marrakech, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et la Déclaration ministérielle de Delhi sur les changements climatiques et le développement durable devraient contribuer dans une large mesure à la réalisation du principal objectif

du Protocole de Kyoto, à savoir ramener à 5 %, d'ici à 10 ans, les émissions de gaz à effet de serre des pays développés. La huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies a marqué un tournant en recentrant l'attention des États sur la mise en œuvre plutôt que sur les accords. Cependant, cette mise en œuvre se heurte encore à des problèmes comme la fourniture d'une aide financière et technique aux pays en développement. À cet égard, le Fonds pour l'environnement mondial devrait grandement contribuer à appuyer l'application de la Convention, l'exécution des projets et programmes d'adaptation et la surveillance des maladies et vecteurs liés aux changements climatiques. Il y a également lieu de se réjouir de la mise en service du mécanisme pour un développement propre et de la création, au titre de la Convention-cadre, de plusieurs dispositifs de financement.

13. La Déclaration de Delhi engageait les États à mettre au point et à diffuser des technologies novatrices, à investir dans ces technologies et à améliorer leur transfert, domaine dans lequel des mesures concrètes ont été adoptées, conformément à la Convention-cadre. Les pays en développement doivent intégrer les changements climatiques dans leurs stratégies de développement durable en axant leurs travaux sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, l'électrification des campagnes en vue de remplacer les combustibles traditionnels, le rendement énergétique, l'utilisation moins polluante des « combustibles fossiles » et l'innovation technique. Afin d'atteindre l'objectif national visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre pendant la période 1998-2003, l'Indonésie a commencé à mettre en œuvre une stratégie permettant d'accroître le rendement énergétique et de ralentir et de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre, et continuera à l'appliquer pour la période 2003-2020 en mettant l'accent sur les transports terrestres. Les institutions gouvernementales, l'industrie et d'autres partenaires seront mobilisés grâce à des programmes de sensibilisation et des mesures seront adoptées en vue de promouvoir l'utilisation de combustibles moins polluants par les transports publics.

14. **M. Gupta** (Inde) rappelle que l'Inde a eu l'honneur d'accueillir la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre qui s'est tenue à New Delhi du 23 octobre au 1^{er} novembre 2002. La Déclaration ministérielle adoptée à l'issue de

cette conférence souligne que toutes les parties à la Convention ont droit au développement durable et devraient en favoriser la réalisation. Les politiques visant à protéger le système climatique des changements anthropiques devraient tenir compte des conditions propres à chaque partie et s'intégrer dans les programmes nationaux de développement, car le développement économique est une condition essentielle à l'adoption de mesures de lutte contre les changements climatiques. Tout en tenant compte de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs compétences respectives, ainsi que des priorités, des objectifs et des conditions qui leur sont propres en matière de développement national et régional, toutes les parties devraient continuer à honorer les engagements qu'elles ont souscrits en vertu de la Convention. Il convient de promouvoir la coopération internationale afin de mettre au point et de diffuser des technologies novatrices. Les pays figurant à l'Annexe I devraient montrer l'exemple en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre et apporter aux pays figurant à l'Annexe II l'aide nécessaire en termes de ressources financières, de transfert des technologies et de renforcement des capacités.

15. La septième session de la Conférence des Parties, tenue à Marrakech en 2001, ayant achevé les travaux relatifs au mécanisme pour un développement propre, à la mise en œuvre concertée et à l'échange des droits d'émission, la huitième session s'est consacrée à l'adaptation aux effets climatiques néfastes, notamment à la nécessité d'intégrer les questions d'adaptation dans les stratégies de développement durable. La coopération internationale est au cœur de tout effort visant à résoudre les problèmes écologiques mondiaux; le Gouvernement indien a récemment ratifié le Protocole de Kyoto et engage d'autres États à faire de même.

16. Bien que l'économie indienne ait connu une croissance rapide au cours des 20 dernières années, celle-ci a touché essentiellement le secteur des services. L'intensité énergétique de son produit national brut n'a cessé de diminuer et, comme pour d'autres pays en développement, sa contribution aux concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère est très faible et le demeurera dans les décennies à venir. Le fait d'imposer des mesures visant à atténuer les changements climatiques constituera un fardeau supplémentaire pour les économies fragiles de ces pays et nuira aux efforts que ces derniers déploient

pour favoriser la croissance économique et éliminer la pauvreté. C'est pourquoi les propositions récentes tendant à ce que les pays en développement aillent au-delà des engagements qu'ils ont souscrits en vertu de la Convention en redoublant d'efforts pour atténuer les changements climatiques sont parfaitement déplacées.

17. **M. Salazar** (Pérou) dit que sa délégation partage l'inquiétude du Venezuela et de la Chine. Il est extrêmement difficile d'expliquer la fréquence des conditions climatiques extrêmes presque partout dans le monde uniquement en termes de changements climatiques. Les pluies diluviennes, les inondations, les glissements de terrain, la sécheresse et la désertification, l'élévation du niveau de la mer, l'appauvrissement du milieu naturel et de la biodiversité, la fonte des glaciers et de la calotte de glace des sommets montagneux sont quelques-uns des effets néfastes des changements climatiques examinés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Les preuves tangibles de la relation entre les changements climatiques et l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles sont apparues pendant la période 1985-1999 lorsque l'on a montré que 55 % des catastrophes naturelles étaient d'origine hydrométéorologique. Leur effet dévastateur sur les pays en développement les plus vulnérables est lui-même lié aux modes de production non viables des pays développés, fondés sur l'utilisation de combustibles fossiles. Le Pérou figure parmi les pays d'Amérique latine du Bassin du Pacifique qui ont été gravement touchés au cours des dernières années par le phénomène d'El Niño. Par leurs effets sur les glaciers et les distorsions du cycle hydrologique qui en découlent, les changements climatiques risquent d'entraîner de nombreuses pertes en vie humaine et de détruire l'infrastructure économique du pays. En 1997-1998, El Niño a touché environ 110 millions de personnes et provoqué des pertes économiques directes d'un montant supérieur à 34 000 dollars dans les pays d'Amérique latine du Bassin du Pacifique. À l'initiative de la délégation péruvienne au Sommet mondial, une reconnaissance expresse du lien entre les changements climatiques et les catastrophes naturelles a été incorporée au paragraphe 13 de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable. Le Pérou se prononce donc fermement pour l'entrée en vigueur rapide du Protocole de Kyoto, qui aura un effet direct sur les émissions responsables des changements climatiques.

18. **M. Sopoaga** (Tuvalu) dit qu'une grande partie du territoire des îles qui constituent son pays s'érode à cause de l'élévation du niveau de la mer, des ondes de tempête et des phénomènes météorologiques violents. Les cultures vivrières sont touchées par l'augmentation de la salinité et l'eau douce se fait de plus en plus rare. D'autres États insulaires subissent aussi les conséquences des changements climatiques. Les conclusions formulées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans son troisième Rapport d'évaluation sont alarmantes et soulignent la nécessité pour la communauté internationale d'agir. Pour Tuvalu, comme pour de nombreux petits États insulaires en développement, il est crucial de s'attaquer aux changements climatiques pour parvenir à un développement durable. Toutefois, la notion même de développement durable est mise en danger par les actions des autres et leur manque de responsabilité. Tuvalu s'associe à la déclaration que le représentant de Samoa a faite au nom de l'Alliance des petits États insulaires. Il se félicite des résultats de la Conférence des parties à la Convention-cadre qui s'est tenue récemment, mais déplore le manque d'empressement manifesté par certaines parties, en particulier les pays industrialisés pour lutter contre les changements climatiques. La croissance économique est certes importante, mais les efforts consentis pour y parvenir doivent aussi viser à protéger durablement l'environnement mondial. S'il est vrai que l'adaptation est essentielle pour faire face aux effets des changements climatiques, il n'en reste pas moins que les pays qui ont peu contribué à ces changements ou qui n'en sont pas responsables ne devraient pas être les seuls à en payer le prix. Les pays industrialisés doivent, de toute urgence, assumer leur responsabilité dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et permettre aux petits États insulaires en développement d'accéder aux ressources financières et techniques nécessaires. Il est également urgent de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, comme le préconise le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

19. Tuvalu déplore le fait que la Déclaration de Delhi ne mentionne qu'en passant le Protocole de Kyoto, alors qu'il s'agit du seul instrument multilatéral visant à lutter contre les changements climatiques. Cela lui donne à penser que la communauté internationale ne traite pas ce problème avec le sérieux qu'il mérite. Il se félicite toutefois de la volonté manifestée par certaines parties à la Convention en ratifiant le Protocole et

engage les pays industrialisés à ratifier cet instrument et à le mettre en œuvre de toute urgence. L'Assemblée générale doit garder à l'étude la question des changements climatiques. Enfin, Tuvalu souscrit énergiquement à l'opinion exprimée auparavant selon laquelle l'ONU et d'autres parties devraient continuer d'assumer le coût des services de conférence liés à la mise en œuvre de la Convention-cadre.

Point 86 : Développement durable et coopération économique internationale

(suite) (A/57/188 et A/C.2/57/7)

20. **M^{me} Chenoweth** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), présentant le rapport intérimaire sur l'Année internationale de la montagne (2002) (A/57/188), dit que chacun s'accorde à reconnaître que les écosystèmes de montagne sont fragiles, que les populations montagnardes vivent bien en deçà du seuil de pauvreté et que le monde entier doit porter son attention sur les montagnes et leurs habitants. En outre, nombreux sont ceux qui savent aujourd'hui que les montagnes sont essentielles pour la vie sur terre étant donné que la moitié de l'humanité en dépend pour son alimentation en eau douce; que la diversité génétique préservée dans les écosystèmes des montagnes contribue à assurer la sécurité alimentaire mondiale des générations futures; et que l'avenir des montagnes est menacé par les conflits armés, les changements climatiques, l'exploitation minière et la non-viabilité de la gestion des ressources forestières et des pratiques agricoles. En tant qu'organisatrice principale de l'Année internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a collaboré avec des gouvernements et d'autres organismes des Nations Unies afin de porter la question des montagnes à l'attention du public. Soixante-dix-sept comités nationaux ont élaboré des politiques et des programmes visant à améliorer les conditions de vie des populations montagnardes et leur rôle prendra de plus en plus d'importance à l'avenir. Les participants au Sommet mondial de Bichkek sur la montagne, événement phare de l'Année internationale, ont réitéré leur appui au Partenariat international pour le développement durable des régions montagneuses, créé lors du Sommet de Johannesburg. Au Sommet sur la montagne, la FAO a réaffirmé sa volonté d'accueillir un secrétariat pour le Partenariat et d'aider les pays à élaborer et à appliquer des stratégies nationales de mise en valeur durable de leurs régions montagneuses. Une énorme proportion des 800 millions de personnes

chroniquement sous-alimentées dans le monde vivent dans les montagnes. Selon une récente étude de l'Organisation, la moitié de la population montagnarde des pays en développement et en transition, soit entre 250 et 370 millions de personnes, souffre de l'insécurité alimentaire. Or, favoriser le développement durable des régions montagneuses permettrait à l'avenir d'assurer la sécurité alimentaire. L'Année internationale devrait être le point de départ d'une action à long terme.

21. **M. Baialinov** (Kirghizistan) dit que le Sommet mondial de Bichkek sur la montagne s'est terminé par l'adoption du Programme d'action de Bichkek pour les montagnes qui vise à renforcer les activités existantes. Ce programme établit des lignes directrices pour le développement durable des régions montagneuses du monde entier et favorise l'action concertée à tous les niveaux afin d'améliorer les conditions de vie dans ces régions, de protéger les écosystèmes et de promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources des montagnes. Il a été élaboré à partir de l'expérience décrite au chapitre 13 d'Action 21 intitulé « Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes ». Avant le Sommet, un certain nombre de réunions consacrées au développement durable des montagnes ont donné lieu à des décisions et à des déclarations qui ont à leur tour contribué à l'élaboration du Programme d'action pour les montagnes. Des experts internationaux ont également participé à ce processus, par le biais de consultations de suivi organisées sur l'Internet. Les recommandations formulées au paragraphe 40 du Plan d'action de Johannesburg ont aussi été prises en compte. Le Kirghizistan a approuvé le programme du Partenariat international pour le développement durable des régions montagneuses et se félicite de la proposition de la FAO tendant à accueillir le secrétariat de cet organisme et à aider le Groupe interorganisations sur les montagnes. Il engage le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à veiller à la gestion écologiquement rationnelle des régions montagneuses, notamment dans les pays en développement, en renforçant les réseaux de protection de l'environnement et les compétences, en favorisant l'adoption d'accords régionaux et en mettant en place un partenariat entre le secteur privé et le secteur public. Le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Université des Nations Unies, d'autres institutions du système, les banques multilatérales de développement

et d'autres organismes internationaux, ainsi que les États, renforceront encore le rôle qu'ils jouent dans ce domaine. L'action en faveur des territoires montagneux transfrontières doit toutefois s'inscrire dans le cadre d'une stratégie distincte, qui prenne en considération les caractéristiques écologiques, sociales, politiques, culturelles et économiques ainsi que le potentiel de développement de ces régions. Le Kirghizistan émet l'espoir que les documents adoptés lors du Sommet permettront de formuler et d'appliquer des politiques nouvelles concernant les régions montagneuses.

22. **M. Staehelin** (Suisse) dit qu'au cours de ses 700 ans d'histoire, la Suisse a dû prendre en considération les dimensions écologique, économique, sociale et politique du développement durable en s'intéressant à quatre questions principales : l'interaction entre les hauts plateaux et les plaines, l'accès aux ressources naturelles et leur utilisation, l'autodétermination dans le cadre de l'utilisation des ressources et le partage des avantages. Il n'est donc pas surprenant que la plupart des activités de coopération pour le développement soient consacrées aux pays montagneux et notamment aux pays sans littoral. La Suisse a également appuyé des initiatives régionales telles que la création du Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes.

23. Les progrès accomplis au cours de l'Année internationale de la montagne sont nombreux : la sensibilisation aux spécificités des régions montagneuses s'est accrue considérablement; les problèmes rencontrés par les populations montagnardes et les régions montagneuses ont bénéficié, à tous les niveaux, de l'attention internationale; les campagnes de communication se sont poursuivies; des partenariats se sont formés; de nouveaux projets et programmes ont été mis en place; des mesures concrètes ont été prises; et l'accent a été mis sur les échanges horizontaux et verticaux, la création de réseaux et le renforcement des capacités qui favoriseront à long terme le développement durable.

24. Le résultat le plus marquant de l'Année internationale a été la création à tous les niveaux de programmes d'action permettant aux parties intéressées d'entrer en contact avec les représentants du monde des affaires et des milieux politiques afin de mettre au point et de mener des activités visant à améliorer les moyens d'existence des populations montagnardes et à favoriser le développement durable des régions de montagne. Le Partenariat international pour le

développement durable des régions montagneuses, créé lors du Symposium mondial de la montagne tenu à Interlaken, regroupe 29 pays, 16 organisations intergouvernementales et 13 institutions internationales qui obéissent à des objectifs clairement définis et bénéficient du resserrement des liens entre les institutions et de l'utilisation de systèmes de contrôle plus efficaces. Il s'agit d'une alliance globale dont tous ses membres peuvent se constituer en sous-associations consacrées à un thème précis, en fonction de leurs intérêts et de leurs compétences.

25. Les Gouvernements italien et suisse financeront la poursuite des activités menées par le Service de coordination pour l'Année internationale de la montagne au cours du premier semestre 2003, jusqu'à la mise en place d'une structure permanente. La Suisse financera également un atelier visant à promouvoir l'action du Partenariat. L'Année internationale de l'eau douce (2003) devrait permettre de renforcer l'engagement des États envers le développement durable des régions montagneuses.

26. Pour terminer, la Suisse remercie la FAO, le PNUE et les partenaires nationaux, notamment le Comité national suisse chargé de la célébration de l'Année internationale de la montagne et le Forum de la montagne (<www.mtnforum.org>), réseau reliant via l'Internet les différents organismes depuis 1996, de leur contribution au succès retentissant de l'Année internationale.

27. **M. Stagno** (Costa Rica), prenant la parole au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), dit que l'importance des écosystèmes de montagne est reconnue au paragraphe 42 du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (A/CONF.199/20). L'Année internationale a mis en évidence la fragilité de la montagne, son importance en tant que source d'eau potable, sa diversité biologique, sa flore et sa faune ainsi que les possibilités de loisirs qu'elle offre; elle a aussi permis de faire davantage prendre conscience du fait que la majorité des populations les plus pauvres du monde vivent dans les régions montagneuses et que le développement durable de ces régions est directement lié à l'élimination de la pauvreté. Il est essentiel de coordonner les activités de suivi de l'Année internationale de la montagne avec celles de l'Année internationale de l'eau douce (2003).

28. L'année 2002 a été l'occasion pour les pays du SICA de sensibiliser le public à la valeur des écosystèmes de montagne, de renforcer les capacités nationales et sous-régionales d'élaborer et d'appliquer des stratégies de développement durable des montagnes et d'envisager la création de réseaux d'information. Ils ont entrepris de mieux utiliser les ressources des régions montagneuses, de promouvoir la viabilité des systèmes agricoles de ces dernières et de mettre en place une base de coopération solide en vue de satisfaire les besoins particuliers des populations montagnardes. Ils accueillent donc avec satisfaction les textes issus du Sommet mondial de Bichkek sur la montagne et l'adoption du Programme d'action de Bichkek pour les montagnes (A/C.2/57/7).

29. La coopération entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les universités et les instituts de recherche, les organismes régionaux et sous-régionaux, le système des Nations Unies et le secteur privé doit être renforcée afin de ne pas perdre l'élan créé au cours des 10 dernières années. Aussi faut-il se féliciter de la création du Partenariat international pour le développement durable des régions montagneuses, dont le mode de financement, les critères d'adhésion et les mécanismes de contrôle restent toutefois à établir clairement. En ce qui concerne la proposition de mettre en place un réseau international des régions et pays montagneux en développement, il serait utile que les organisateurs fournissent de plus amples renseignements concernant sa création, son fonctionnement et les résultats escomptés; par ailleurs, le Groupe de réflexion sur l'Année internationale de la montagne devrait poursuivre ses précieux travaux.

30. Un rôle central revient au système des Nations Unies dans la promotion du développement durable des régions montagneuses à l'échelle internationale, au moyen de la collaboration étroite de ses institutions, agissant dans le cadre de leurs mandats et de leurs domaines de compétences respectifs. Enfin, il conviendrait d'ajouter à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale un sous-point concernant le développement durable des régions montagneuses.

31. **M^{me} Pià-Comella** (Andorre) se félicite de l'adoption du Programme d'action de Bichkek pour les montagnes. L'Andorre a créé un Comité national chargé de la célébration de l'Année internationale de la montagne, qui a participé à un programme grâce auquel

des pompiers boliviens ont reçu une formation et du matériel de leurs homologues andorrans et français, ainsi qu'à diverses activités de promotion de l'écotourisme culturel dans les régions montagneuses, dont une conférence internationale organisée sur ce thème par le Centre andorran pour la biodiversité, et une journée de randonnées à travers le pays. Elle a favorisé la mise au point d'une collection d'ouvrages sur la montagne, qui sera distribuée dans les bibliothèques publiques, et la constitution d'un groupe de travail composé d'enseignants chargés d'organiser une série de séminaires et de randonnées en vue d'enseigner aux enfants les écosystèmes de montagne. Par le biais de son ministère de l'agriculture et de l'environnement, elle a également élaboré une série de mesures économiques consacrées à l'élevage en tant que moyen de préserver la diversité biologique et visant à maintenir le rendement et la qualité des pâturages, à réduire les risques d'incendies de forêt et d'avalanches et à promouvoir le tourisme d'hiver, principale source de revenus du pays.

32. **M. Daniel** (Saint-Vincent-et-les Grenadines), s'exprimant au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont aussi membres de l'Organisation des Nations Unies, dit que, dans ces pays, les montagnes pourvoient directement à la subsistance d'une grande partie de la population. Elles sont essentielles à la conservation, voire à la survie, de leurs précieux écosystèmes, constituent des destinations appréciées de loisir et de tourisme et recèlent une diversité et un patrimoine culturels immenses ainsi qu'une riche diversité biologique. C'est principalement en basse et moyenne montagne que poussent la plupart des produits de base dont dépendent dans une très large mesure les exportations qui soutiennent l'économie fragile de ces pays. De nombreux États membres de la CARICOM n'ont pas suffisamment de basses terres pour l'élevage, aussi les régions montagneuses fournissent-elles les terres supplémentaires nécessaires. Le développement économique viable de leurs montagnes est essentiel, mais le principal problème auquel se heurtent des économies modestes comme celles des pays de la Communauté est l'absence de ressources permettant de mener à bien ce type de développement. Ce ne sont pas les plans et les programmes qui manquent mais bien les ressources permettant leur mise en œuvre effective. Les États membres de la CARICOM doivent appliquer des stratégies nationales de développement durable des régions montagneuses, et adopter des mesures, des lois

et des mécanismes efficaces se rapportant aux biens et services liés à l'environnement provenant de leurs régions montagneuses. Dans l'intérêt des visiteurs comme des générations futures, il est essentiel de protéger et de maintenir l'intégrité écologique et la viabilité économique et sociale des régions montagneuses des États membres de la Communauté des Caraïbes.

33. **M. Penjor** (Bhoutan) se réjouit, en tant que représentant d'un pays entièrement montagneux, de ce que la communauté internationale reconnaisse l'importance et la vulnérabilité des régions de montagne. Le développement durable de ces dernières doit demeurer un point à part entière du programme mondial en faveur du développement durable et le Bhoutan engage les États à porter l'attention qu'elle mérite à la question de sa mise en œuvre. Il réitère son appui au Partenariat international pour le développement durable des régions montagneuses et au Programme d'action de Bichkek pour les montagnes. La mise en valeur durable des montagnes est une question fondamentale pour le Bhoutan, qui a accueilli la conférence internationale organisée en hommage aux montagnards en octobre 2002 par le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes. Cette conférence a été la première occasion pour des montagnards de se réunir afin d'examiner des questions les concernant. La Déclaration de Thimphu, adoptée à son issue et présentée au Sommet mondial de Bichkek sur la montagne, porte sur les thèmes principaux suivants : ressources naturelles et environnement; création d'entreprises; droits juridiques et politiques et droits de l'homme; santé et bien-être; et savoir culturel et autochtone.

34. Des progrès notables ont été accomplis pour sensibiliser l'opinion mondiale à la nécessité d'assurer le développement durable des montagnes, mais pour ce qui est des moyens concrets d'y parvenir, les difficultés sont immenses et nombreuses. Il est indispensable de redoubler d'efforts aux niveaux national, régional et international pour faire en sorte que l'ensemble des activités entreprises dans le cadre de l'Année internationale de la montagne (2002) servent effectivement d'assise à une action efficace visant à assurer la mise en valeur durable des régions de montagne.

35. **M. Gebert** (Danemark), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays associés – Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte,

Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – et de l'Islande, dit que, vu les difficultés d'accès que présentent de nombreuses régions de montagne, toutes les activités de développement, qu'il s'agisse de stratégies d'élimination de la pauvreté ou de projets d'infrastructure en général, doivent impérativement souscrire dans une démarche particulière. À cet égard, l'Union européenne se réjouit de la création du Partenariat international pour le développement durable des régions montagneuses et engage les États à poursuivre leurs travaux dans cette voie et à continuer de promouvoir le développement durable des montagnes au-delà de l'Année internationale.

36. **M^{me} Tovšak** (Slovénie) dit qu'étant en grande partie montagneuse, la Slovénie s'intéresse de près au développement durable des régions de montagne. Elle fait partie des premiers pays à avoir adopté et exécuté un programme national en vue de la célébration de l'Année internationale de la montagne. À l'échelle régionale, elle a participé activement au processus de la Convention de protection des Alpes (Convention alpine) et négocié, avec d'autres pays alpins, les protocoles qui serviront de base aux stratégies et aux mesures d'application concernant l'aménagement de l'espace, la protection de la nature, l'énergie, la conservation des sols, l'agriculture de montagne, le tourisme, la gestion des ressources en eau et les transports. L'initiative régionale dite « Processus alpin » a contribué beaucoup au développement durable de la région et fournit un cadre pour la création de toutes sortes de réseaux et le renforcement de la coopération régionale. La Slovénie appuie le Partenariat international pour le développement durable des régions montagneuses, le Programme d'action de Bichkek pour les montagnes et les principes de la Déclaration de Berchtesgaden.

Organisation du travail

37. **M^{me} Black** (Venezuela), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, demande que le délai fixé pour la présentation des projets de résolution au titre du point 93 de l'ordre du jour soit prorogé jusqu'à 18 heures ce jour.

38. **M. Traub** (États-Unis d'Amérique) dit qu'il est toujours prêt à coopérer avec ses collègues lorsque des progrès sont possibles, et ne souhaite donc pas s'opposer à la demande qui vient d'être formulée. Il est toutefois vivement préoccupé par la lenteur des travaux

de la Deuxième Commission. Celle-ci devant achever ses travaux au 6 décembre, le Président fait tout ce qui est en son pouvoir pour accélérer la procédure. L'intervenant prie ses collègues de suivre son exemple, d'autant plus qu'il sera difficile à l'avenir d'accepter de proroger les délais fixés pour la présentation des projets de résolution.

39. Le Président dit que la charge de travail de la Commission est très lourde et que le Groupe des 77 et la Chine, qui représentent un très grand nombre de pays, ne peuvent assister aux séances qui se tiennent après 18 heures, restriction qui a bouleversé le programme de travail de la Commission. Il engage les délégations, et notamment les coordonnateurs des groupes, à en tenir compte du fait que la date prévue pour que la Commission mette un terme à ses travaux est fixée au 6 décembre et à s'efforcer de soumettre leurs projets de résolution en temps voulu. Il sera désormais difficile de proroger les délais.

La séance est levée à 12 h 20.